

Traduction, langue originale: allemand

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(2) **Des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles - Directive 94/9/CE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type: **KEMA 03ATEX2403 X** Édition Numéro: **2**

(4) Appareil: **Transmetteur de gaz type GTR 196**

(5) Fabricant: **ADOS GmbH**

(6) Adresse: **Trierer Strasse 23-25, D-52078 Aachen, l'Allemagne**

(7) Cet appareil ainsi que ses variantes éventuelles acceptées est décrit dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités en annexe.

(8) KEMA Quality B.V., organisme notifié sous la référence 0344 conformément à l'article 9 de la directive 94/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mars 1994, certifie que cet appareil est conforme aux exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé pour la conception et la construction d'appareils et de systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, données dans l'annexe II de la Directive.

Les vérifications et les épreuves figurent dans le rapport confidentiel N°. 203163500.

(9) Le respect des exigences essentielles en ce qui concerne la sécurité et la santé est assuré par la conformité aux normes suivantes:

EN 60079-0 : 2006
EN 60079-11 : 2007

EN 60079-1 : 2007
EN 60079-18 : 2004

EN 60079-7 : 2007

(10) Le signe "X" lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation, indique que cet appareil est soumis aux conditions particulières relatives à une utilisation en toute sécurité, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.

(11) Cette attestation d'examen CE de type porte uniquement sur la conception, l'examen et les essais de l'appareil spécifié conformément à la directive 94/9/CE. Les exigences supplémentaires de cette directive s'appliquent au processus de fabrication et à la fourniture de l'appareil. Ces derniers ne sont pas couverts par l'attestation.

(12) Le marquage de l'appareil devra comporter les mentions suivantes:



II 2 G Ex demb [ia] IIC T6

Cette attestation est éditée le 12 décembre 2008 et, pour autant qu'elle s'applique, devra être reconsidérée avant la date de cessation de la présomption de la conformité des normes ou une des normes mentionnées ci-dessus comme transmis dans le Journal officiel de l'Union européenne.

KEMA Quality B.V.



T. Pijpker
Responsable Certification

